



Numéro de Révision: 002.1

Date de sortie: 05/29/2018

1. PRODUIT ET ENTREPRISE IDENTIFICATION

Désignation de l'article:	LePage No More Nails All Purpose Construction Adhesive	Numéro IDH:	2048233
Type de produit:	Adhésif acrylique.	Région:	Canada
Restriction d'utilisation:	Non identifié	Votre contact:	
Raison sociale:		Téléphone:	+1 (905) 814-6511
Henkel Canada Corporation		MEDICAL EMERGENCY Phone:	Poison Control Center
Meadowpine Boulevard 2515		1-877-671-4608 (toll free) or 1-303-592-1711	
Mississauga, Ontario L5N 6C3		TRANSPORT EMERGENCY Phone:	CHEMTREC
		1-800-424-9300 (toll free) or 1-703-527-3887	
		Internet:	www.henkelna.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

ATTENTION: PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX.

CLASSE DE RISQUE

IRRITATION DES YEUX

CATEGORIE DE RISQUE

2A

PICTOGRAMME(S)



Conseils de prudence

Prévention:	Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation. Porter un appareil de protection des yeux et le visage.
Intervention:	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
Stockage:	Non prescrit
Élimination:	Non prescrit

La présente classification satisfait au Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et se conforme aux dispositions du Système général harmonisé (SGH) de classification et d'étiquetage des produits chimiques des Nations Unies.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Calcaire	1317-65-3	30 - 40
Silice amorphe, fumée, sans cristaux	112945-52-5	1 - 5
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	1 - 5
Quartz (SiO ₂)	14808-60-7	0.1 - 1

Numéro IDH: 2048233

Nom du produit: LePage No More Nails All Purpose Construction Adhesive

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Inhalation:	Amener au grand air. Si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.
Contact avec la peau:	Laver à l'eau savonneuse. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
Contact avec les yeux:	Rincer les yeux à grande eau pendant au moins 5 minutes. Si l'irritation persiste consulter un médecin.
Ingestion:	Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.
Symptoms:	Voir la section 11.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié:	Dioxyde de carbone, mousse, poudre, jet d'eau, eau pulvérisée.
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Non disponible
Feu inhabituel ou risques d'explosion:	Aucun connu
Produit ou gaz issus de la combustion:	Oxydes de carbone.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement:	Aucun connu
Méthodes de nettoyage:	Enlever en grattant autant de produit possible. Nettoyer le résidu à l'eau savonneuse.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:	Eviter le contact avec les yeux. Éviter le contact prolongé ou répété de cette matière avec la peau. Ne pas goûter ou avaler. Conserver hors de la portée des enfants.
----------------------	--

Stockage:	Protéger du gel. Entreposer en lieu sec et frais.
------------------	---

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Calcaire	10 mg/m3 TWA poussière totales	5 mg/m3 PEL Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 PEL poussière totales	Rien	Rien
Silice amorphe, fumée, sans cristaux	10 mg/m3 TWA Poussière inhalable 3 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire.	20 MPPCF TWA 0.8 mg/m3 TWA	Rien	Rien
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Rien	100 ppm (400 mg/m3) PEL	Rien	Rien
Quartz (SiO ₂)	0.025 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire.	2.4 MPPCF TWA Respirable. 0.1 mg/m3 TWA Respirable. 0.05 mg/m3 TWA (Poussière alvéolaire) (Poussière alvéolaire) 0.025 mg/m3 OSHA_ACT (Poussière alvéolaire) 0.05 mg/m3 PEL Poussière alvéolaire	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques: Généralement pas nécessaire.

Protection respiratoire: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des yeux: En cas d'utilisation conforme à la destination, pas besoin de mesures particulières.

Protection de la peau: En cas d'utilisation conforme à la destination, pas besoin de mesures particulières.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:	Solide
Couleur:	Blanc
Odeur:	Acrylique
Seuil de détection d'odeur:	Non disponible
Valeur pH:	7 - 9
Pression de vapeur:	Non disponible
Point / zone d'ébullition:	100 °C (212°F)
Point/domaine de fusion:	Non disponible
Gravité spécial:	1.03 - 1.07 (eau = 1)
Densité de vapeur:	0.62 (Air = 1)
Point d'éclair:	Non classé comme solide inflammable dans les lignes directrices de classification DOT, partie 173, annexe H 7/10/2002.
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	Non disponible
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	Non disponible
Température d'auto-inflammation:	Non disponible
Inflammabilité:	Non applicable
Taux d'évaporation:	1 (eau = 1)
Solubilité dans l'eau:	émulsionnable
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non disponible
Teneur VOC:	0.1 %; 27 g/l (en poids, calculées en utilisant la méthode de CARB; g / L moins d'eau, moins exemptions calculées en utilisant la méthode de SCAQMD)

Viscosité: 2,000,000 mpa.s
Température de décomposition: Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité: Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.

Réactions dangereuses: Ne se produira pas.

Produits de décomposition dangereux: Aucun connu

Produits incompatibles: Des acides forts et des oxydants forts.

Réactivité: Non disponible

Conditions à éviter: Aucun connu

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition pertinentes: Yeux, Peau

Effets potentiels sur la santé

Inhalation: Pas une voie d'exposition pertinente. L'abrasion de la matière durcie, par ponçage ou meulage par exemple, peut dégager des particules respirables de quartz de silice, un risque de cancer par inhalation. L'utilisation normale du produit ne cause pas un tel dégagement.

Contact avec la peau: Le contact prolongé et/ou répétitif de la peau avec ce produit peut causer une irritation.

Contact avec les yeux: Peut entraîner une irritation.

Ingestion: Toute ingestion peut provoquer des irritations gastrointestinales, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s	Effet immédiat et retardé sur la santé.
Calcaire	Rien	Poussières nuisibles
Silice amorphe, fumée, sans cristaux	Rien	Poussières nuisibles
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Rien	Irritant, Poumon
Quartz (SiO ₂)	Rien	Système immunitaire, Poumon, Quelques éléments de preuve de cancérogénicité

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
Calcaire	Non	Non	Non
Silice amorphe, fumée, sans cristaux	Non	Non	Non
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Non	Non	Non
Quartz (SiO ₂)	Connu pour être cancérigène pour l'homme.	Groupe 1	Oui

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct:	Non réglementé
Division:	Rien
Numéro d'identification:	Rien
Groupe d'emballage:	Rien

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct:	Non réglementé
Division:	Rien
Numéro d'identification:	Rien
Groupe d'emballage:	Rien

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct:	Non réglementé
Division:	Rien
Numéro d'identification:	Rien
Groupe d'emballage:	Rien

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES:	Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.
----------------------	--

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b):	Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire de la Toxic Substances Control Act ou en sont exempts.
----------------------------------	---

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes:
Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la version précédente à la ou aux sections : 2,3,8,11.

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 05/29/2018

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.